



INNO

## Prêt FEDER Innovation

Aide sous forme de prêt soumise à la réglementation européenne ayant pour objet de financer des projets d'Innovation portant sur des activités de Recherche, Développement et d'Innovation (RDI) et ce, avant leur lancement industriel ou commercial ;

Prêt accordé dans le cadre d'un «instrument financier» cofinancé par le FEDER (programmation 2014-2020) et une contrepartie nationale (Bpifrance sur fonds Etat) et/ou régionale (Région).



### BÉNÉFICIAIRES

#### Eligibilité :

- ☑ PME < 250 personnes ET CA ≤ 50 M€ OU Total Bilan ≤ 43 M€
- ☑ GE < 2 000 personnes
- ☑ Immatriculée en France depuis plus de 3 ans et disposant d'un établissement (SIRET) sur le territoire de la Région concernée

#### Exclusions :

- ☒ Les personnes physiques, entreprises individuelles;
- ☒ Laboratoires et Etablissements publics;
- ☒ Associations (sauf si association démontre avoir une activité économique réelle);
- ☒ Les entreprises en difficulté, conformément à la réglementation européenne;
- ☒ Les entreprises qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales et sociales



### QUE FINANCE CE PRÊT ?

- ☒ Financement des travaux de recherche et développement d'une innovation dont le risque est maîtrisé, avant son lancement industriel et commercial.

- ☒ Les dépenses éligibles sont :

celles internes ou externes de personnels, de fonctionnement ou d'équipement directement liées au programme d'innovation financé.

L'aide pourra couvrir notamment la réalisation et la mise au point de prototypes, préséries, installations pilotes ou de démonstration, les coûts de propriété intellectuelle (le dépôt et l'extension de brevet pour les PME, ...) ou de mise aux normes, les études de marchés, tests, ...

**Sont exclues :** les dépenses de production et de commercialisation.



### CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- ☒ Jusqu'à 1 000 000 € ;
- ☒ Taux d'aide de 40% à 60% du montant des dépenses éligibles et selon le type d'entreprise;
- ☒ Durée de 5 à 8 ans incluant un différé d'amortissement de 1 à 3 ans, à compter de la date de décaissement du prêt.



### COÛTS

- ☒ Prêt à taux 0%
- ☒ Frais de dossiers : Aucun



### MODALITÉS

- ☒ **Décaissement** : Le prêt est décaissé en deux tranches, 80 % puis 20 % au solde sous réserve de la vérification par Bpifrance de la réalité du projet financé à l'issue des travaux et sur la base des justificatifs contractuels demandés
- ☒ **Garantie** : une solidarité sur le prêt peut être mise en place avec une entreprise tierce
- ☒ **Aucune dépense engagée antérieurement à la date de dépôt de la demande d'aide ne peut être retenue. le non-respect de cette règle vous expose au reversement immédiat de l'aide déjà perçue pour illégalité de l'aide**
- ☒ Remboursement par prélèvement SEPA automatique trimestriel

**CONTACTER BPIFRANCE DE VOTRE RÉGION : [bpiFrance.fr](http://bpiFrance.fr)**

Document non contractuel et sous réserve de l'étude de votre dossier